



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Commune de Gy

Législature 2020 – 2025
Délibération CM_DM_2021_13
Séance du 29 avril 2021

CREDIT DE REALISATION DE 500 000 F DESTINE A LA TRANSFORMATION ET A L'AGRANDISSEMENT DU LOCAL PARASCOLAIRE – ROUTE DE GY 141

Vu les différentes communications faites au Conseil municipal sur le projet cité en marge,

Vu la demande d'autorisation de construire no DD 113846, du 11 août 2020, et l'autorisation délivrée en date du 11 février 2021,

Vu l'estimation établie par l'atelier Archidée Sàrl, du 15 février 2020,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, 1 non et 0 abstention

1. De réaliser les travaux de transformation et d'agrandissement du local parascolaire, sis route de Gy 141.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 500 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements (no 2180.5040), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 500 000 F au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sur le compte no 2180.33004, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 500 000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

André Ferrez
Président du Conseil municipal

